

30 - Avenant n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Association pour la Promotion des Arts et des Cultures d'Afrique (APACA)

Mme MENETRIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La Ville de Besançon a, depuis 2009, souhaité élargir sa politique de conventionnement avec les acteurs culturels. Elle a établi dans ce cadre des conventions triennales d'objectifs et de moyens avec les artistes, compagnies ou structures de diffusion dont l'activité présente, pour la ville et sa population, un intérêt artistique et culturel majeur. Par cette initiative, la Ville a souhaité garantir la pérennité à moyen terme de l'activité de ces acteurs culturels et définir, d'un commun accord, leur rôle dans la politique culturelle de la commune.

C'est dans ce contexte que la Ville soutient l'activité de diffusion et de sensibilisation des publics aux cinémas d'Afrique de l'APACA, spécifiquement dans le cadre de son festival *Lumières d'Afrique*.

Une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens 2012-2014 a été passée entre la Ville et l'association.

Aujourd'hui l'association développe un ensemble de projets connexes au Festival Lumière d'Afrique portant sur la mise en oeuvre d'un accès facilité à la culture, des adultes et des jeunes des quartiers prioritaires et de ceux les plus éloignés des réseaux habituels ainsi que sur la mise en place d'un jury de la diaspora africaine à Besançon.

A - Soutien à la mise en oeuvre d'un accès facilité à la culture, des adultes et des jeunes des quartiers prioritaires et de ceux les plus éloignés des réseaux habituels

L'APACA, issue du monde militant associatif, a toujours fait en sorte que ses différentes propositions culturelles depuis 1996 (film, spectacle vivant, expositions, conférences...) soient accessibles au plus grand nombre, surtout aux publics sensibles ou en précarité.

Depuis de nombreuses années existe sur le festival un partenariat avec «Culture du cœur», avec le CADA de Gambetta et avec le Centre Nelson Mandela.

Cela se traduit par des tarifs très étudiés pour les familles et les enfants, voire parfois une gratuité complète.

Pour 2012, les partenariats sont reconduits et devraient permettre à plus de 500 personnes soit 200 familles de venir soit au cinéma soit aux spectacles de contes. Un nouveau partenariat a été créé avec le Centre de Linguistique Appliquée et 28 étudiants soudanais.

Le festival Lumières d'Afrique porté par l'Association APACA propose par exemple sur le Centre Nelson Mandela (Maison de Quartier de Planoise), des spectacles vivants de qualité.

Pour l'édition 2012 c'est le conteur Alfred Mbongo qui intervient. L'accès à ces spectacles est entièrement gratuit et l'APACA règle en direct le cachet de l'artiste. M. Alfred Mbongo, dans la droite ligne de l'APACA, est de Besançon. Cet exemple illustre la volonté de l'APACA de valoriser les diasporas et leur créativité.

A l'occasion de la tenue de «Culture du cœur» en 2011, ce sont plus de 120 personnes qui ont pu venir voir des films.

B - Soutien à la mise en place d'un jury de la diaspora africaine à Besançon

Le festival est aussi un travail de plusieurs mois pour constituer le jury de la diaspora africaine de Besançon qui juge la compétition des courts métrages de fiction, ce qui induit divers coûts et dépenses corrélatives pour l'association notamment pour les rencontres, les déplacements, et le repas du jour de la projection.

Un travail de fond est ainsi conduit avec les partenaires pour sensibiliser en amont les familles et répondre à une attente culturelle. L'Association «Culture du coeur» rappelle tous les ans que grâce au festival, des demandeurs d'asile ou des familles en précarité sont pour la première fois entrés dans une salle de cinéma.

Le budget de l'association est équilibré par ses perspectives de recettes (entrée payantes) mais doit pouvoir continuer à permettre au plus grand nombre l'accès aux propositions culturelles. De manière récurrente, l'autofinancement est toujours dans la norme culturelle de 20 % du budget total.

Cette seconde tranche de subventions d'un montant de 2 000 € est donc souhaitée pour compléter l'enveloppe «culture» sur son volet «égalité des chances» et permettre une plus grande aisance dans les accompagnements des publics sensibles.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur le budget Mission Lutte contre les Discriminations au chapitre 65.020.6574.007029 CS 10068.

Propositions

Il est dans ce cadre proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 1 à cette convention triennale et d'attribuer la somme de 2 000 € à l'APACA afin de lui permettre de réaliser l'ensemble de ces actions.

Cet avenant serait le premier avenant à cette convention et porterait le montant total de la subvention attribuée à l'APACA à la somme de 14 000 € au titre de l'année 2012. Cette subvention serait versée en une seule fois à l'association.

«M. Jean-Marie GIRERD : J'ai une question très rapide sur le sujet. J'aimerais savoir pourquoi ce rapport n'est pas passé en Commission Culture ?

M. LE MAIRE : Annie MENETRIER va répondre à cette question. Comme il s'agit d'une subvention, c'est passé en Commission n° 1.

Mme Annie MENETRIER : Simplement parce que c'est une subvention, donc elle est passée en Commission n° 1 où l'opposition est représentée d'ailleurs, est censée du moins être représentée.

M. Jean-Marie GIRERD : Pour moi cela a un caractère culturel donc il serait normal que ce soit passé peut-être de façon conjointe dans les deux commissions puisque parfois c'est le cas, donc je maintiens ma demande. Pour cette fois-ci il n'y a pas de souci, mais par contre pour la suite je crois qu'il serait préférable de voir la cohérence avec la démarche culturelle.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ! Ce que je veux simplement souligner, c'est la grande qualité du festival surtout. Il est monté par des bénévoles et en train de se développer et j'ai déjà eu l'occasion de dire au Président à plusieurs reprises que nous voulions continuer à le soutenir. Nous avons déjà les années passées augmenté notre soutien, donc cette subvention-là va dans le sens de notre démarche de soutien. On pourra le passer en Commission Culture, ça ne pose pas de problème.

Mme Annie MENETRIER : Effectivement il faut souligner le remarquable travail qui est fait dans le cadre de cette association avec Gérard MARION. On peut le passer dans les deux commissions, il n'y a aucun problème. Peut-être que vos collègues auraient pu demander le soir de la Commission n° 1 que cela passe également en Commission Culture.

M. LE MAIRE : J'ai entendu votre remarque, on peut la prendre en compte. Je tiens simplement à dire que c'est un très bon festival, un très grand festival. Donc tout le monde est d'accord, j'imagine».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 décembre 2012.